

FICHE MÉDICALE CONCERNANT L'ENFANT

Lorsqu'un traitement est en cours, il est préférable que les médicaments soient donnés par les parents. Si le carnet de santé n'est pas confié, il est nécessaire de transmettre des éléments utiles au médecin appelé en urgence. (À réactualiser)

- Vaccinations en cours

.....
.....
.....

- Vaccinations à jour

.....
.....
.....
.....

- Problèmes de santé antérieurs médicaux et chirurgicaux

.....
.....
.....
.....

- Traitements en cours

.....
.....
.....

- Allergies, autre....

.....
.....
.....

Indiquez les coordonnées du médecin sur la fiche **URGENCE**

Si le médecin est absent, il est important de donner les coordonnées d'un deuxième praticien.

Les parents établissent une autorisation d'intervention chirurgicale d'urgence.



Veiller à actualiser cette fiche